

VII. Le personnel de Soleil

1. L'intégration à Soleil

Les postes à pourvoir dans la société civile le sont soit par recrutement direct, soit par détachement ou mise à disposition d'agents du CNRS, du CEA, ou d'autres organismes comme les universités. Dans ce cadre, un nombre important de techniciens, ingénieurs, chercheurs du LURE ont déjà rejoint SOLEIL depuis juillet 2002.

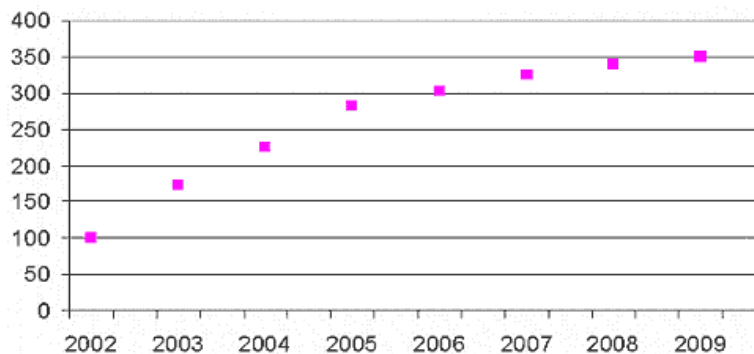
Les conditions proposées aux agents du **CNRS** pour rejoindre SOLEIL sont bien définies depuis juin 2002, avec un libre choix entre 3 solutions :

- soit un **détachement** du CNRS, d'une durée de 5 ans, renouvelable,
- soit une **mise en disponibilité** : l'agent est alors en CDI à l'égard de SOLEIL,
- soit une **affectation à l'Unité de Recherche SOLEIL (UR1)** : unité CNRS adossée à SOLEIL, permettant aux personnels d'être mis à la disposition de SOLEIL, tout en restant sous statut CNRS pour leur évaluation, promotion, et salariés du CNRS.

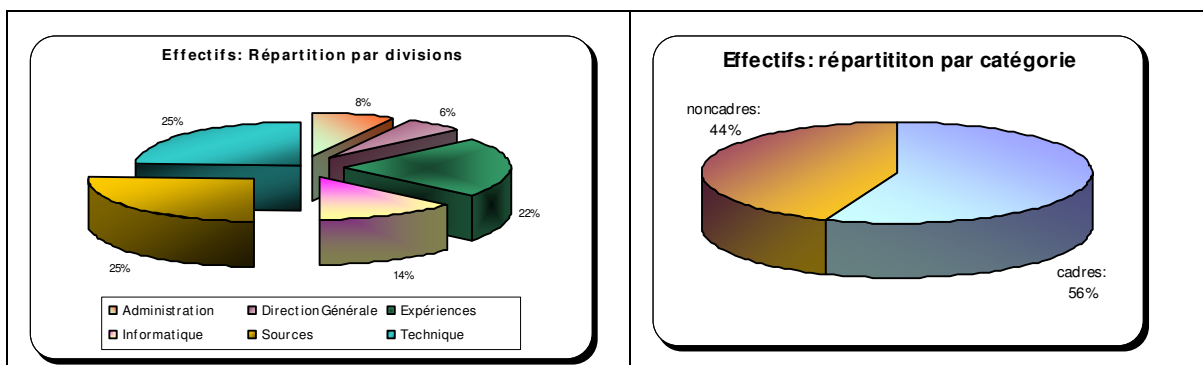
Les agents **CEA** peuvent être détachés pour 5 ans, avec éventuellement une seule prolongation de 2 ans.

2. Les effectifs

L'effectif du personnel permanent de SOLEIL était, fin 2004, de 224 de personnes proche du plan d'emploi prévu (244). Sa progression continuera en 2005, pour atteindre 325 personnes en 2006 lors de la mise en exploitation des premières lignes de lumière, jusqu'à 350 personnes lorsque l'installation sera en pleine exploitation fin 2009, avec ses 24 lignes de lumière :



Sur les 224 personnes que comptait Soleil fin 2004, 22 personnes sont mises à disposition par le CNRS au sein de l'UR1. Les autres, sous statut Soleil, comprennent 21 personnes détachées du CEA et 58 de la fonction publique, ainsi que 123 contrats CDI Soleil. Cette population comprend 44 % de non cadres (techniciens, assistants ingénieurs et administratifs) et 56 % de cadres (ingénieurs, chercheurs, administratifs).



Conformément au plan d'emploi prévu, les recrutements à venir concerneront essentiellement la division expériences, les autres divisions étant proches de leurs effectifs nominaux :

	2004			2005			2006			2007			2008			2009		
	réalisé fin 2004			Plan d'Emploi			Plan d'Emploi			Plan d'Emploi			Plan d'Emploi			Plan d'Emploi		
	Total	Dont C	Dont NC	Total	Dont C	Dont NC	Total	Dont C	Dont NC	Total	Dont C	Dont NC	Total	Dont C	Dont NC	Total	Dont C	Dont NC
Adm	18	8	10	20	8	12	22	10	12	23	10	13	24	10	14	29	11	18
DG	13	8	5	16	9	7	16	8	8	17	9	8	17	9	8	17	9	8
EXP	50	35	15	100	66	34	119	80	39	131	89	42	137	95	42	138	96	42
INF	31	19	12	38	23	15	40	22	18	40	22	18	40	22	18	40	22	18
SOU	57	34	23	67	34	33	63	26	37	62	25	37	61	25	36	61	25	36
TEC	55	21	34	65	23	42	65	22	43	65	22	43	65	22	43	65	22	43
Total	224	125	99	306	163	143	325	168	157	338	177	161	344	183	161	350	185	165

Les effectifs permanents de Soleil seront à terme de 350 personnes réparties dans 6 divisions :

Direction Générale

(yc sécurité, relations industrielles, communication) : 17 personnes

Division Administrative et Financière

(achats, ressources humaines, finances et contrôle gestion) : 29 personnes

Division Expériences

(construction, exploitation des lignes, gestion et animation des programmes scientifiques) : 138 personnes

Division Sources

(construction et exploitation des accélérateurs) : 61 personnes

Division techniques

(support bâtiments et bureaux d'études) : 65 personnes

Division informatique

(support informatique) : 40 personnes

Il est par ailleurs prévu d'accueillir sur SOLEIL des doctorants et des post-doctorants qui participeront aux programmes de recherche, y compris dans le domaine des accélérateurs. Les prévisions sont à terme de 1 doctorant et 1 post-doctorant présents en moyenne chaque année en phase d'exploitation, pour chacune des 24 lignes de lumière.